

## Compte rendu de séance

### Séance du 21 Janvier 2025

L' an 2025 et le 21 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de LION Sandrine Maire

**Présents** : Mme LION Sandrine, Maire, Mme TRICHET Louise, M. LAURENT Fabien, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. MONS Jean-Pierre, M. PONCHANT Michel, Mme HUAULT Sylvie, M. DEBROU Frédéric, Mme PERCHERON Martine, M. GALLE Benoit, Mme REBILLEAU Maryline, Mme ALCIDE Marie-Jeanne, M. ALIX Denis, Mme DELARUE Laure, M. PICHOT Michel, Mme DESCAMPS Claire, M. CHARRIER Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SAUDE Tatiana à M. CHARRIER Stéphane

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

**Date de la convocation** : 15/01/2025

**Date d'affichage** : 15/01/2025

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DELARUE Laure, Mme DESCAMPS Claire

#### **1- Requalification des espaces publics :**

Madame RULLAUD de la société ALTER en charge du dossier, présente le dossier qui prend en compte les remarques des riverains pour lesquels deux séances de concertation ont eu lieu les 21 octobre 2024 et 25 novembre 2024.

Des réunions avec les différents services ont eu lieu :

- l'architecte des bâtiments de France le 31 octobre 2024,
- les concessionnaires des réseaux le 19 novembre 2024
- le service de l'Agence Technique départementale de Doué La Fontaine le 21 novembre 2024

Deux permanences sont prévues les 29 janvier 2025, et le 5 mars 2025 pour une présentation à la population et le recueil des remarques.

Une réunion publique sera organisée au Foyer Yves Duteil à 20h pour la présentation de l'avant projet finalisé.

#### **Parking Impasse des Moulins et Impasse Beaulieu :**

ce site permettra le stationnement d'une centaine de véhicules. Un accès piétonnier permettra d'accéder sur chaque impasse et l'accès véhicules se fera par la Départementale.

Le parking sera fortement végétalisé avec des essences locales , des arbres fruitiers.

**Rue du 11 novembre :**

Mise en place d'un dépose minute pour les cars de tourisme, un nouveau quai de desserte, déplacement du monument aux morts, réduction de la chaussée, création d'un trottoir à l'opposé de la place. La vitesse sera limitée à 20 km/h

**La Cad'Humeau :**

Aménagement de 8 places de stationnement des cars de tourisme, 20 places environ pour les camping cars avec aire de service, un sanitaire, une halte équestre.

Une société comme la société camping car park assurerait la gestion de l'aire de service.

Madame le Maire s'interroge sur la mise en place d'activités économiques comme l'organisation de navettes, commerces ambulants ...;

**Planning des travaux :**

- 1ier trimestre 2025 : finalisation des études d'avant projet , concertation préalable, diagnostic des ouvrages de soutènement

- 4ième trimestre 2025 début des travaux

**2- Demande de subvention DETR/DSIL pour le financement de l'aménagement/ requalification des espaces publics**

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement liées aux opérations exceptionnelles d'investissement. Madame le Maire rappelle que le coût de la phase 1 est de 2.510 M€ HT avec un plan de financement comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Total
Etudes (techniques, réglementaires, juridiques ...)	195 000,00 €	<b>Etat – DETR – Tranche 1 (sur 1 500 000 €)</b>	<b>525 000,00 €</b>
Maîtrise d'ouvrage déléguée	120 000,00 €	Etat – DETR – Tranche 2 (sur 1 010 000 €)	353 500,00 €
Honoraires et frais divers	200 000,00 €	Etat – DSIL	204 500,00 €
Travaux	1 995 000,00 €	<b>FEDER</b>	<b>400 000,00 €</b>
		<b>Région Pays de la Loire</b>	<b>525 000,00 €</b>
		Autofinancement (20%)	502 000,00 €
Total dépenses HT	2 510 000,00 €	Total recettes	2 510 000,00 €

La commune peut déposer une demande de DETR DE 353 500 € ainsi qu'une demande DSIL de 204 500 € auprès de la sous-préfecture

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité le conseil municipal approuve les demandes de subvention et autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

**3- Demande de subvention Département "Soutien à l'investissement "**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite au projet d'aménagement sécurité voirie rue Saint Lazare sur la commune de Fontevraud l'Abbaye, un dossier peut être déposé auprès du Département pour un dossier de dispositif "soutien à l'investissement".

Le coût est estimé à environ 28 784.57 € HT

Ce projet peut être accompagné à hauteur de 20 % du coût HT

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande de subvention et autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

**4- Demande de subvention DETR Aménagement sécurité voirie**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite au projet d'aménagement sécurité voirie rue Saint Lazare sur la commune de Fontevraud l'Abbaye, un dossier peut être déposé auprès de la sous-préfecture pour un dossier de DETR

Le coût est estimé à environ 28 784.57 € HT

Ce projet peut être accompagné à hauteur de 35 % du coût HT

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande de subvention et

autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

### **5- Approbation de la Charte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine**

Madame le Maire présente les axes majeurs de la nouvelle charte :

1 - Préservation de la biodiversité et des paysages : la charte met l'accent sur la protection des réservoirs de biodiversité et la mise en place de la Trame Verte et Bleue, visant à maintenir et restaurer les continuités écologiques.

2- Gestion durable des ressources naturelles : elle promeut une utilisation raisonnée des ressources, notamment en matière d'eau et de sols pour assurer leur pérennité et leur qualité.

3- Développement économique et social respectueux de l'environnement : La charte encourage des pratiques agricoles et forestières durables, soutient les circuits courts et favorise un tourisme responsable en harmonie avec les spécificités locales.

4- Adaptation au changement climatique : elle prévoit des mesures pour atténuer les impacts du changement climatique et renforcer la résilience du territoire face à ses effets.

5- Valorisation du patrimoine culturel et paysager : la charte vise à protéger et à mettre en valeur le patrimoine bâti, les sites historiques et les paysages emblématiques du parc.

Ce document a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux et les habitants, afin de refléter les aspirations et les besoins du territoire. Il a fait l'objet d'une enquête publique du 20 décembre 2023 au 31 janvier 2024, permettant à chacun de s'exprimer.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine 2024 à 2039, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve, sans réserve la Charte du Parc naturel régional 2024 2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine et autorise Madame le Maire à signer les actes juridiques, administratifs correspondants.

### **Questions diverses :**

- Madame le Maire rappelle le planning des prochaines réunions de commissions pour la préparation du vote du budget 2025

- Monsieur PONCHANT invite les membres de la commission bâtiment à se réunir le 29 janvier à 19h00.

Fin de séance : 21h55